

Jean-Claude Kaufmann

SOCIOLOGIE DE L'IDENTITÉ

*Que
sais-je?*

À lire également en **Que sais-je ?**

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Patrick Rayou, *Sociologie de l'éducation*, n° 2270.

Jean-Claude Kaufmann, *Sociologie du couple*, n° 2787.

Jean-Paul Willaime, *Sociologie des religions*, n° 2961.

Serge Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, n° 3870.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-7154-3498-1

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, mai

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2^e DB, 75015 Paris

Introduction

Le mot « identité » n'est pas un mot comme les autres. Employé dans les occasions les plus diverses, il est très rarement défini. On parle beaucoup d'identité, mais on ne sait pas exactement ce que cela signifie. « C'est souvent le cas des concepts que l'on pousse d'un coup au milieu de la scène », écrit Albert Hirschman à propos de la notion d'intérêt, qui avait envahi l'univers intellectuel au XVII^e siècle, préparant ainsi la future domination de l'économie capitaliste¹. Les mots omniprésents et faussement évidents dessinent souvent la ligne de force d'un changement d'époque. Tel est le cas du terme « identité ». L'augmentation de son usage associée à son manque de définition n'est pas due au hasard. C'est le signe que nous sommes entrés dans l'âge des identités.

Bien qu'il ne soit pas inconnu, le mot apparaît rarement avant le XIX^e siècle. Puis sa fréquence d'emploi augmente un peu, mais dans une signification particulière, liée à la naissance des papiers d'identité, les États étant placés devant la nouvelle nécessité de ne pas confondre leurs administrés, et de repérer parmi eux les criminels. Toute la richesse existentielle d'une personne, sa multiplicité intrinsèque, ses évolutions permanentes, peuvent-elles être résumées ainsi, en quelques indicateurs sur un bout de papier ? La philosophie s'est depuis longtemps intéressée à la contradiction

1. A. Hirschman, *Les Passions et les Intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris, Puf, 1980.

liant intrinsèquement identité (« mêmeté », dira Paul Ricoeur) et changement. Cependant, cette question théorique un peu abstraite reste réservée à quelques cercles de spécialistes. Dans la vie ordinaire du XIX^e siècle, on ne parle pas d'identité.

Tout change assez brusquement entre la fin des années 1950 et le début des années 1960. Le mot est désormais répété à l'envi. À peine quelques chercheurs, comme Erik Erikson, évoquent-ils certains questionnements identitaires que le terme se répand soudain dans les journaux et s'installe dans le langage courant. En 1955, bien que l'item « identité » n'existe pas encore dans les dictionnaires de sciences humaines, un journaliste du *New York Times* titre son article « Un besoin désespéré d'identité¹ ». Pour reprendre l'image du linguiste allemand Florian Coulmas, c'est une vague qui se lève alors². Et elle se fait toujours plus haute aujourd'hui.

Répugnant à s'emparer d'une notion répandue dans le langage courant, et par ailleurs souvent polémique, le monde académique réagit avec un peu de retard. Le nombre de publications universitaires qui traitent de l'identité n'augmente qu'à partir des années 1990, et il est depuis impressionnant. Pour la seule langue anglaise, si l'on compte les livres qui ont « identité » dans leur titre, on en dénombre au moins un millier par an, plus de 10 000 en dix ans³. Comment s'orienter dans cette immense production ? Le défi semble d'autant plus impossible que les contenus ne favorisent pas la synthèse, tout au contraire. La plupart de ces

1. G. Izenberg, *Identity. The Necessity of a Modern Idea*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2016.

2. F. Coulmas, *Identity. A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2019.

3. *Ibid.*

publications traitent en effet d'une identité particulière, ou imposent d'emblée une signification du terme sans expliquer pourquoi. Il en résulte un foisonnement disparate et cacophonique. D'où ce résultat paradoxal : plus on plonge dans un travail bibliographique sur l'identité, moins on comprend ce qu'elle est vraiment, de façon simple et claire. Les ouvrages qui tentent malgré tout une synthèse sur ce thème prennent souvent la forme de livres collectifs où, après une brève introduction, suit une liste de chapitres qui présentent chaque fois des perspectives différentes, portées par des disciplines multiples (de la biologie à la psychologie en passant par les sciences politiques).

Le paradoxe est que des travaux synthétiques parmi les plus intéressants et sérieux sont parfois ceux qui épaississent le brouillard. Croisant déterminations objectives et subjectivité, ils amalgament de nombreux facteurs et ils mélangent deux concepts apparemment proches mais en réalité très différents : l'individu et l'identité personnelle. Or, l'identité est un processus spécifique, clair et précis, situé historiquement, qui se distingue de la réalité objective, notamment biologique, de l'individu.

L'individu n'est pas une page blanche sur laquelle il pourrait librement écrire son histoire. Il a des racines, un passé, un cadre d'existence qui le contraint fortement. L'identité ne peut l'ignorer, mais elle fonctionne d'une manière spécifique. Elle est un processus, historiquement nouveau, qui reconfigure l'individu en permanence, qui lui confère le sens de sa vie et de ses actions futures. C'est ce processus de reconfiguration permanente des individus qui est devenu central à notre époque. Et qui explique que l'on parle tant désormais d'identité.

Identifiants et identité

I. – La préhistoire administrative de l'identité

Nombre des confusions et des incompréhensions sur l'identité viennent du mot lui-même. Dans son étymologie latine (*identitas*, dérivé de *idem*), « identité » signifie « ce qui est le même », « identique », et renvoie à l'idée d'une immuabilité fondamentale. C'est d'ailleurs dans cette conception qu'on le trouve parfois utilisé avant le XIX^e siècle. Bien qu'il soit vaguement un marqueur de la fixité des personnes et des choses, le mot « identité » n'est cependant pas employé au sujet des individus, des groupes ou des nations. Certes, ces identités existent à l'époque, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais elles n'ont pas besoin de se dire, ni même de se penser, parce qu'elles ne sont pas questionnées. Elles sont inscrites dans les réalités objectives, relativement stables et produites collectivement par les formations sociales.

La première rupture historique intervient « par le haut » de la société, quand l'État, en se constituant de façon séparée de la société civile, a besoin d'identifier ses administrés afin de ne pas les confondre et pour pouvoir les gérer. En 1792 en France, par décret de l'Assemblée nationale, les registres paroissiaux sont remis aux municipalités et établissent ainsi un nouveau moyen de constater l'état civil des citoyens.

Plusieurs étapes ont préparé ce basculement. Depuis le ^{xiv}^e siècle, les registres des baptêmes sont tenus par le clergé pour des raisons religieuses. Il s'agit de savoir si les personnes qui postulent à un bénéfice ecclésiastique sont majeures. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts généralise et rend les registres obligatoires. Mais ceux-ci ne concernent toujours que les baptêmes. En cas de contestation, par exemple d'un mariage, la coutume veut alors que l'on fasse appel à des témoins. En 1579, une nouvelle ordonnance élargit donc la compétence des registres aux mariages et aux sépultures. Puis, en 1667, une troisième impose qu'un double des registres soit déposé au greffe. À partir de 1674, ceux-ci sont ensuite obligatoirement rédigés sur du papier timbré.

À mesure que l'état civil impose son emprise bureaucratique, l'identification des personnes par un nom devient une exigence. La sociologue Valérie Boussard a raconté la longue et passionnante histoire de ces dénominations¹. Le patronyme, notamment, n'a pas existé de tout temps, il n'apparaît qu'au ^{xviii}^e siècle. Jusque-là, dans les villages, chacun connaît chacun, et un prénom suffit. Ou plus exactement, un prénom auquel on ajoute un sobriquet². Car il y a tant de Jean ou de Jacques que l'on peut les confondre. Jean est donc « le gros » car il tend à l'embonpoint, Jacques est « du moulin » car il est meunier. Ces surnoms sont assez instables, et rarement transmis de génération en génération. L'État ne peut se satisfaire de tant d'incertitude, et il impose administrativement le patronyme, qui devient dès lors un marqueur irrévocable

1. V. Boussard, « *Je* » de société. *Sociologie de l'identité individuelle*, Paris, Armand Colin, 2021.

2. *Ibid.*

de l'« identité ». En se contentant le plus souvent de traduire les surnoms en langage administratif, Jean dit « le gros » devient Jean Legros, et Jacques « du moulin », Jacques Dumoulin. Leurs enfants aussi seront des Legros et des Dumoulin.

Après des décennies de premières ébauches, un décret de 1808 rend l'usage du patronyme obligatoire. Cependant, la pratique coutumière résiste dans les villages. Au terme d'un long combat bureaucratique, le *xix^e* siècle finit par graver le patronyme dans le marbre. Pas une lettre, pas un accent ne doivent dépasser, il est une fixation inaltérable édictant qui est un individu. Dans les procédures administratives, on intime comme préalable de « décliner son identité ». Dès ses origines bureaucratiques, le mot est marqué à jamais par l'idée que l'identité puisse se réduire à quelques identifiants, fixés à jamais.

II. – Criminels et nomades

Alors que pour le commun des citoyens, l'identification reste sommaire, essentiellement marquée par le patronyme, la date et le lieu de naissance, quelques groupes marginaux donnent matière à un essor considérable des procédés de reconnaissance, fondés sur les nouvelles sciences et technologies, notamment la statistique et la photographie. Parce qu'ils constituent une menace, ou tout simplement parce qu'ils sont moins intégrés au contrôle social ordinaire, il faut fichier ces groupes avec beaucoup plus de rigueur, définir leur « identité » avec plus de détails.

Le premier de ces groupes est celui des délinquants et des criminels. Après l'interdiction de leur marquage au fer rouge par la loi de 1832, un danger obsède les

autorités : la récidive. Plusieurs faits divers dramatiques alertent l'opinion : parce qu'ils sont mal repérés et se fondent dans l'anonymat de la foule, des malfrats continuent impunément à perpétrer leurs crimes. Alphonse Bertillon (1853-1914) est alors le grand initiateur d'une vaste mobilisation bureaucratique. Il met au point un système d'anthropométrie extrêmement précis. La méthode isole trente critères de mesures effectuées au millimètre avec un pied à coulisse : les crânes, les oreilles, les pieds, les phalanges des mains, tout est répertorié avec minutie dans le nouveau casier judiciaire. En 1883, première victoire : un récidiviste est retrouvé grâce à son identification administrative. C'est la même année qu'est créé un « Bureau de l'identité ». Précédemment, alors que l'état civil se perfectionne, le mot est encore peu employé, y compris dans la première partie du XIX^e siècle. Désormais, l'identité, telle qu'elle est vue par l'État, a pignon sur rue. Bertillon ne cesse ensuite d'ajouter de nouvelles procédures techniques : empreintes digitales, photos de face et de profil. Les dossiers d'identification deviennent plus volumineux et sophistiqués.

Il existe deux sortes de papiers d'identité : les registres tenus par l'État ou autres fichiers de la police ; les documents individuels, que chacun est tenu de posséder, et qui valident ce qui est inscrit dans les registres. Les papiers personnels sont eux aussi expérimentés sur des populations périphériques, surtout parce qu'elles sont nomades, et peuvent donc échapper au contrôle local de chacun par chacun. Selon l'ordonnance royale de 1775 évoquée par Tocqueville, « les paysans qui s'éloignaient de leur paroisse sans être munis d'une attestation signée par le curé et le syndic devaient être poursuivis, arrêtés et jugés prévôtalement